

Conseil d'école

Jeudi 17 octobre 2019

Présents :

Enseignants : Mme BRIAND – Mme LEVRARD – Mme DE SAINT JORRES – Mme PAQUE-AUDEON - Mme HATTE – Mme LAURENT

Représentants de la commune de Cerisy-la-Forêt : Mme LENOIR adjointe aux affaires scolaires, Mr GOUPIL (1er adjoint), Mme GILBERT, Mr DUCHEMIN (commission scolaire)

Représentants des parents d'élèves : Mme EUDES – Mme HENRY – Mme LEMERAY – Mme LETELLIER – Mme ROSALIE – Mr GILLETTE – Mme REGNAULT – Mme MARIE-LECONTE – Mme BROTON

Excusés : Mme Loyer (Inspectrice de l'Education Nationale), Mr NEEL (DDEN), Mr LEDOUIT (Maire de Cerisy-la-Forêt), Mr BERTHOLON (maire de Saint-Germain d'Elle), Mr LECLUZE (maire de Bérigny)

Présentation des différents membres du Conseil d'école : chacun se présente nom/fonction

1 - Règlement intérieur du Conseil d'école

● **Composition du Conseil d'école** (article L. 411-1 du code de l'éducation)

Le conseil d'école est présidé par le directeur de l'école, Mme BRIAND pour l'école.

Les autres membres sont :

- 2 élus soit le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal soit pour l'école Mr LEDOUIT et Mme LENOIR.
- les enseignants de l'école (soit Mme LEVRARD, Mme De SAINT-JORRES, Mme PAQUE-AUDEON, Mme HATTE et Mme LAURENT) et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- Les représentants de parents d'élèves élus (nombre égal à celui des classes de l'école – pour les noms cf paragraphe suivant).
- Le DDEN (délégué départemental de l'Education Nationale chargé de visite de l'école) soit Mr NEEL pour notre école.
- L'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, Mme LOYER qui assiste de droit aux réunions mais ne peut pas participer aux votes.

Le Conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois (et non plus dans les 15 jours comme précédemment) suivant la proclamation des résultats des élections de parents d'élèves, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil.

Il peut également au besoin, être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres. C'est ce que l'on appelle un Conseil d'Ecole extraordinaire.

Le Président peut en plus des personnes précédemment citées inviter les personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

● **Rôle et missions du conseil d'école : ses attributions.**(article L. 411-2 du code de l'éducation)

Le Conseil d'école **réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.**

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et notamment sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités péri-scolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.

- Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école et adopte le projet d'école
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Toute question évoquée à l'ordre du jour peut, à la demande d'un membre du Conseil d'école, faire l'objet d'un vote. Le vote a lieu à main levée sauf si un membre du conseil d'école s'y oppose et auquel cas le vote se fera à bulletins secrets.

Le règlement du Conseil d'école est présenté et voté à l'unanimité.

● **Rappel des fonctions et missions des représentants de parents d'élèves**

Les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative. Ils participent à la vie scolaire. Les parents d'élèves sont pleinement associés à la vie de l'école notamment en participant, par leurs représentants, aux conseils d'école. *(On compte sur vous pour faire remonter les remarques des autres parents, si vous souhaitez mettre un point à l'ordre du jour, traiter d'un sujet je vous demande de bien vouloir m'en avvertir 72 heures à l'avance pour que je le rajoute à l'ordre du jour.)*

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont des membres à part entière de ces instances participatives : ils ont une **voix délibérative (droit de vote)**

Ecole primaire publique du Carabe Doré : **6 classes donc 6 sièges à pourvoir en tant que titulaires**

Nombre d'inscrits : 172

Nombre de votants : 91

Bulletins blancs ou nuls : 9

Suffrages exprimés : 82

Pourcentage de participation : 52,91 % (44,10 % l'an dernier)

Sont élus les 12 parents de la liste présentée soit :

Représentants des parents d'élèves titulaires : Mme LECAILLE Laëtitia, Mme EUDES Sandra, Mme HENRY Camille, Mme LEMERAY Hélène, Mme LETELLIER Virginie, Mme ROSALIE Fanny

Représentants des parents d'élèves suppléants : (les suppléants n'ont qu'une voix consultative mais peuvent assister aux conseils d'école).

Mme LEMOUSSU Aline, Mme TABET Clémence, Mr GILLETTE Arnaud, Mme REGNAULT Nathalie, Mme MARIE-LECONTE Ludivine, Mme BROTON Laëtitia.

Merci aux parents qui se sont engagés. Nous sommes contents de voir que les parents sont nombreux à se présenter et à assister au Conseil d'école ce qui témoigne d'un intérêt réel pour l'école et son fonctionnement, nous nous en félicitons.

L'ensemble des membres du Conseil d'école vote à l'unanimité pour l'envoi des invitations aux différents Conseils et des Comptes rendus de ces derniers par mail. Une feuille circule pour compléter ou modifier les différentes adresses mails des différents membres du Conseil pour l'année scolaire 2019/2020.

2 – Rentrée 2019 : effectifs, répartitions et structure pédagogique.

Une rentrée qui s'est effectuée avec **130 élèves (119 l'an dernier)**

Une rentrée un peu bousculée avec l'attribution d'un poste supplémentaire pour l'année 2019-2020 et donc l'ouverture d'une 6ème classe avec la nomination de Mme PAQUE-AUDEON.

Rentrée à 5 classes puis nous avons eu la chance d'ouvrir une 6ème classe - nouvelle répartition des élèves et des effectifs allégés en élémentaire et en CP particulièrement (classe unique de 17 élèves)

Les élèves sont donc répartis depuis la rentrée 2019 en 6 classes : *(rappeler les règles de répartition)*

- **TPS/PS de 25** élèves dont 1 TPS/24PS avec Mme BRIAND et Mme GIRAUD
- **MS/GS de 27** élèves dont 15 MS et 12 GS avec Mme LEVRARD
- **CP de 17** élèves avec Mme DE SAINT-JORRES
- **CE1/CE2** de 21 élèves avec 15 CE1 et 6 CE2 avec Mme PAQUE-AUDEON
- **CE2/CM1** **21** élèves avec 8 CE2 et 13 CM1 avec Mme HATTE
- **CM2 de 18** élèves avec Mme LAURENT

2 ATSEM, Mme GILLETTE Marie-Noëlle et Mme GUERARD Emilie s'ajoutent à l'équipe cette année à l'école.

Anglais assuré dans toutes les classes du CP au CM2

- CP (*échanges de services*) et CE2/CM1 : Mme HATTE
- CE1/CE2 : Mme PAQUE-AUDEON
- CM2 : Mme LAURENT

Décloisonnements :

- en cycle 1 tous les après-midi, pendant la sieste des PS. Les 16 enfants de MS sont regroupés pour travailler ensemble avec Mme BRIAND les lundis, jeudis et vendredis sur la numération, les formes et la phonologie et les mardis dans le domaine « explorer le monde » avec Mme GIRAUD. Pendant ce même temps, les 12 enfants de GS travaillent sur ces mêmes compétences avec Mme LEVARD.

Rentrée 2020 : Toujours difficile de prévoir les effectifs mais ces derniers sont à ce jour prévus à la baisse avec une prévision de l'arrivée d'une dizaine de PS et peut-être 1 ou 2 TPS pour 18 CM2 qui partiraient en 6ème.

3 – Règlement intérieur de l'école

La directrice soumet au Conseil d'école le règlement intérieur qui s'appuie sur le règlement départemental disponible sur le site de l'école.

(cf Règlement intérieur de l'école)

Modifications :

- **abaissement de l'âge du début de l'obligation d'instruction à 3 ans** (cf annexe 1 du règlement intérieur)

Le règlement est voté et adopté à l'unanimité.

Il sera porté à la connaissance des familles via le site internet de l'école.

Un mot d'information sera adressé aux familles pour leur faire savoir et leur faire attester par une signature qu'elles en ont bien pris connaissance.

4 – Relation école/famille

Rappel du rôle du cahier de liaison et l'importance pour les familles de le signer.

Site internet de l'école <http://ecole-cerisy-la-foret.etab.ac-caen.fr>

Sur le site des informations concernant l'école (*compte-rendu de Conseil d'école, règlement intérieur...*), des informations concernant les classes et leurs activités avec des photos et/ou des productions d'élèves et des informations sur le temps péri-scolaire : menus de la semaine (onglet « mairie »)

Demande des familles : serait-il possible de proposer un site avec des accès plus sécurisés (mot de passe, code de connexion). L'équipe répond qu'elle va voir ce qui peut être fait en ce sens car effectivement elle note de plus en plus de refus de parents pour que l'image de leur enfant paraisse sur le site.

Les représentants de parents d'élèves demandent à ce qu'un mot soit donné aux familles avant le carnaval pour leur rappeler que par respect des enfants et de leurs familles il ne faut pas publier les photos des enfants prises ce jour là sur les réseaux sociaux.

Chaque enseignant(e) a organisé une réunion de rentrée pour présenter aux parents d'élèves le travail réalisé en classe et le rôle de chacun. Nous remercions les parents qui se sont déplacés : 75 % des familles TPS/PS, 50 % en MS/GS, 70% en CP, 70% en CE1/CE2, 38 % en CE2/CM1 et 60 % en CM2

Rappeler l'importance de la communication entre l'école et les familles – Les enseignantes et la directrice sont prêtes à vous recevoir pour échanger.. Ne pas hésiter à prendre un rendez-vous.(toujours plus constructif qu'un échange rapide et impromptu « entre 2 portes »)

5 – La sécurité à l'école

51 – Exercice incendie

Un exercice incendie a eu lieu le mardi 24 septembre au matin.

Les enfants ont mis 1 minute côté cour élémentaire (2 classes) et 1min20 côté cour maternelle (4 classes) pour sortir de l'école.

L'exercice a bien fonctionné, chacun connaissant bien ses missions (les portes fermées et l'appel fait à la sortie). Les élèves savent par où passer et ont maintenant bien repéré les panneaux de regroupement. Le bruit de l'alarme est bien identifié et désormais entendu de tous côté maternelle.

En revanche les alarmes côté élémentaire restent indépendantes et seule la classe près de l'alarme déclenchée entend. Ainsi si c'est l'alarme de la cantine qui est déclenchée, il faut que la classe de Mme HATTE pense bien à déclencher l'autre alarme en sortant. Les élèves sont entraînés donc cela a bien fonctionné pour cet exercice mais si la classe n'était pas dans ses locaux à ce moment là, on peut se demander comment avertir l'autre classe. De même si c'est l'alarme entre les 2

classes qui se déclenche, les personnes présentes en cantine ne peuvent pas l'entendre surtout si on rajoute le bruit du service du midi ou du robot de cuisine...

52 - Exercice PPMS intrusion/attentat

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité en cas de risque majeur est rédigé dans chaque école et actualisé tous les ans ; il organise la mise en sécurité des enfants, à l'école, en cas de danger venant de l'extérieur de l'école. Il décrit les règles de comportement à adopter dans ce cas. Les élèves et les enseignants seront avertis par une corne de brume. Il est demandé aux parents de ne pas venir à l'école et de ne pas téléphoner. Une fiche explicative en ce sens sera distribuée avec le règlement intérieur.

Avec les attentats, un avenant intrusion/attentats a été ajouté au PPMS pour apprendre aux enfants à se mettre en sécurité (confinement) ou à fuir. Un guide est à la disposition des familles afin de leur expliquer les mesures en place dans les établissements scolaires sur le site education.gouv.fr

Les mesures de sécurité portent sur la prévention des risques et la préparation des écoles.

Le 1er exercice a été réalisé à l'école le mardi 08 octobre à 10h15.

Confinement des élèves dans le calme et autant que faire se peut dans le silence pendant 15 minutes (10 minutes pour les TSP/PS). Cet exercice a été préparé avant dans chaque classe par les enseignantes qui ont mesuré les termes utilisés et adapté leur discours à l'âge des enfants (ex : en maternelle, on a fait un cache-cache...) afin de leur faire adopter de bons réflexes sans générer d'angoisse. Exercice bien connu des élèves maintenant.

Bilan : les élèves ont bien joué le jeu – l'exercice ne les a pas surpris car bien préparé en amont et les enseignantes n'ont pas ressenti de stress pendant et après l'exercice. La plus grande difficulté pour eux étant de ne pas faire de bruit car beaucoup éprouvent le besoin de parler.

Signal à revoir : le sifflet n'a pas été entendu de tous et ne peut pas être la solution d'alerte (il faut réfléchir à un signal que l'on pourrait activer et voir ou entendre depuis n'importe quel bâtiment – musique ou signal lumineux).

Il faudrait prévoir un système qui pourrait être actionné de n'importe quelle pièce.

Mme LECONARDEL, responsable de la cantine a demandé si la municipalité pouvait prévoir un exercice incendie sur le temps de cantine.

Lecture du bilan de l'exercice

52 – Lecture du DUER

- Pas d'alarme intrusion (+ murs de l'école très bas, on peut facilement passer par dessus)
- Pente pour accéder à la classe de CE1/CE2, pas de rampe pour éviter les chutes éventuelles.
- Trottoir dans la cour élémentaire (anciens urinoirs) est aujourd'hui inutile et régulièrement source de chutes.

Registre accessibilité : en attente (mail envoyé en mairie)

6 – Le projet et la vie de l'école

61 – Le projet d'école

Poursuite et continuité/projet d'école (dernière année car cette année sera l'année de l'élaboration du prochain Projet d'école)

1 -Des élèves plus acteurs et plus impliqués dans leurs apprentissages ; qu'ils soient capables de visualiser leurs progrès et de faire état de leurs réussites comme de leurs difficultés.

Exemple d'actions reconduites

- construction et mise en place d'un carnet de suivi des apprentissages en cycle 1 + inscription individuelle aux ateliers. Evaluer ses progrès et comprendre j'ai réussi si j'ai fait... élaborer ensemble les critères de réussites. Cette année réflexion de l'équipe sur comment le présenter pour ne pas le surcharger et qu'il reste lisible pour les familles. (harmonisation des pratiques et des présentations sur le cycle)
- Un contrat pour l'évaluation en cycle 2 et 3 pour guider les élèves dans leurs apprentissages et dans leurs révisions à la maison. Le contrat d'évaluation les rassure, dédramatise l'évaluation. Cela les aide dans leurs révisions et les rend plus autonomes. Elèves et enseignantes commencent à bien s'approprier

les outils mis en place donc l'action est poursuivie dans le même sens cette année.

Des ceintures et des étoiles de compétences ont été mises en place. Des élèves qui se sont bien appropriés l'outil et qui deviennent de plus en plus autonomes dans leurs apprentissages.

2 – Développer le travail coopératif (pour développer le respect, la capacité à coopérer, à se décentrer, la patience et la tolérance...)

- Mise en place du tutorat et d'un brevet de tuteur entre les élèves (cela veut dire quoi être tuteur?), s'inscrire pour avoir de l'aide ou pour aider. Des habitudes se mettent en place, à poursuivre et à travailler. Les projets coopératifs qui concernent toutes les classes menés ces 2 dernières années (cirque, Afrique) permettent d'avoir un meilleur climat scolaire, plus de fédération entre les enfants et entre les classes et de voir comment ils transfèrent les compétences travaillées en tutorat/tutoré dans les classes, dans un projet plus vaste. Des comportements qui s'apaisent et s'améliorent. On a tous quelque chose à apporter aux projets en fonction de notre âge et de nos compétences, savoir-faire...

3 – Mieux lire, mieux écrire, mieux communiquer et mieux comprendre le monde

- lire ou raconter des histoires à une autre classe ou utiliser la vidéo pour raconter à une autre classe (ex : projet stop motion réalisé l'an dernier en collaboration TPS/PS/MS et CM1/CM2 que l'on peut voir sur le site de l'école)
- utiliser plus souvent la vidéo et les enregistrements pour améliorer les productions. Utiliser le numérique pour s'enregistrer ou se revoir pour pouvoir revenir avec eux sur la situation vécue et verbaliser le sens du progrès, des objectifs de langage maintenant qu'ils sont moins « en stress » avec ces habitudes de travail.

Les élèves se sont habitués à cette pratique et cela devient plus facile pour eux et la proposition d'aller raconter à une autre classe vient le plus souvent d'eux. Pratique étendue à d'autres disciplines comme les Sciences.

Vote : Projet d'école validé à l'unanimité

62 – Les actions pédagogiques prévues

- **Salon du livre** a eu lieu le 20 septembre dernier. Un projet d'écriture qui intéresse toujours autant les élèves comme l'équipe pédagogique.
- **Symposium international de sculptures (20ème anniversaire)** : toutes les classes ont pu aller voir les artistes à l'oeuvre.
2 rencontres de la MS au CM2 pour voir le début et la fin de projet et l'évolution de l'oeuvre et de la démarche artistique. Les élèves de CM2 se sont essayés à la sculpture sur savon en classe et ont pu retrouver leur sculpture réalisée avec l'imprimante 3 D enrichie par d'autres enfants sur le symposium. Les enfants des autres classes se sont essayés au modelage (argile, pâte à modeler). Les enfants de CE2/CM1 ont essayé de reproduire une oeuvre de l'abbaye en argile.
- Ateliers proposés par Abbaye (valorisation du patrimoine dans le cadre du projet « levez les yeux »)
 - MS/GS, CP et CE1/CE2 : bestiaire médiéval (avec de retour en classe des projets de bestiaires d'animaux fantastiques en arts et en écriture)
 - CE2/CM1 et CM2 : le musée lapidaire et le cachot (histoire de l'abbaye)

Un guide intéressant et des ateliers instructifs et adaptés à l'âge des enfants.

- Cycle natation.

- 21 novembre au 16 janvier pour les élèves de CP au CM2 (bassin de Saint-Lô)

- 28 avril au 16 juin pour les TPS/PS et les MS/GS (bassin de Graignes)

- **Cinéma grâce au réseau génériques**, les enfants de cycle 1 se sont inscrits pour aller voir «un petit air de famille» en janvier – Les enfants des classes de CP et CE1/CE2 se sont inscrits pour « Loups tendres et loufoques » en mars et ceux de cycle 3 se sont inscrits pour voir « La ruée vers l'or » en février/mars
- **Projet « arts » avec la participation d'Alexis FERRIER**

Décembre pour création de l'histoire et 2 jours en février et 4 jours en mars pour la réalisation de la sculpture.

Objectif : continuer à travailler sur l'entraide et la coopération entre les classes ainsi que la confiance en soi et poursuite du travail sur la démarche artistique que les enfants ont amorcé avec le symposium.

- L'équipe enseignante demande aux représentants de la municipalité s'il serait possible de lui offrir les repas du midi le temps de sa présence sur l'école (soit 8 repas). Cette demande sera soumise au vote du Conseil municipal.
- **La bibliothèque municipale** : le mardi matin ou le jeudi matin tous les 15 jours. Possibilité pour les enfants d'emprunter un livre pour lire à la maison. Service assuré par Elodie, bénévole.

L'équipe enseignante demande si à l'avenir afin de libérer les bénévoles (certains accompagneront les classes lors du cycle natation), il ne serait pas possible que les enseignants enregistrent eux-mêmes les emprunts. (ils laisseraient toutefois les retours à faire aux bénévoles de la bibliothèque). Les représentants de la commune répondent qu'ils évoqueront ce sujet lors d'un Conseil municipal et avec les bénévoles de la bibliothèque.

- **Goûter de Noël et spectacle reconduit par la municipalité** qui a cette année réservé un spectacle pour les enfants le lundi 16 décembre avec une 1ère représentation à 11h00 pour les enfants de maternelle et une seconde à 13h45 pour les enfants de l'élémentaire. Le spectacle aura lieu dans la salle des fêtes.

Le goûter de Noël organisé avec l'APE et la municipalité n'a pas encore été fixé, à voir si on peut le faire le même jour soit le 16 décembre ou si on choisit une autre date. La municipalité dit qu'elle se rapprochera des bénévoles de l'APE qui s'occupent des cadeaux pour les classes à ce sujet et reviendra vers le personnel enseignant plus tard.

- **Marché de Noël** : samedi 7 décembre 2019 organisé par APE (mot APE)

- **Fête de l'école** : date arrêtée en concertation ce jour au samedi 20 juin

- Fêtes des pères et fêtes des mères :.

Les représentants de parents précisent que les parents étaient attachés aux cadeaux de fête des mères et de fêtes des pères mais l'équipe enseignante réaffirme son choix de l'an dernier qui est de faire un cadeau aux parents ou à une personne de son choix en juin afin de respecter toutes les organisations familiales.

7 – Les temps d'activités autour de l'école

APC les mardis soirs ou mardi midi et jeudi midi selon les enseignantes (pas obligatoirement leurs élèves) et les âges des enfants.

APC proposé en 2 fois 30 minutes pour les élèves de cycle 1 (GS à partir de janvier) et 2

APC proposé en 1 fois 1 heure pour les élèves de cycle 3.

8 – Coopérative scolaire

Présentation rapide des comptes de coopérative et des actions réalisées l'an dernier.

Un grand merci aux familles pour leur participation cette année.

On a reçu cette année 1571 euros soit 12 euros par enfant.

L'équipe remercie chaleureusement les parents par l'intermédiaire de leurs représentants.

La coopérative a prévu cette année de financer le cinéma pour toutes les classes, le projet artistique avec Alexis FERRIER avec la coopération de l'APE qui participera à hauteur de 1500 euros sur les 3100 euros que coûte ce projet (24 euros par enfant)

8 – Travaux, entretien, matériel pour l'école

- Demands de travaux à venir :
 - Structure scolaire : les représentants de parents remontent que le sol actuel est très salissant pour les vêtements des enfants. Mr GILLETTE, président de l'APE présente le projet de l'APE de changer la structure de jeu dans la cour maternelle qui est vieillissante ; un projet estimé à 14000 euros. Il demande par ailleurs si la municipalité a prévu de participer à ce projet. Les membres représentants la collectivité de Cerisy-la-Forêt répondent que le sujet n'a pas encore été traité en Conseil municipal.
 - Alarme spécifique PPMS intrusion (cf exercice PPMS)
 - Déplacer la sonnerie dans la classe de CM2 car actuellement dans le vestiaire cette dernière n'est pas audible par l'enseignante de la classe.
 - Un ordinateur pour la classe de CE1/CE2 afin que l'enseignante puisse utiliser le vidéo-projecteur de la classe.

Questions diverses

- Les goûters : trop copieux et trop caloriques.... On décide de prévoir un mot adressé aux familles à ce sujet en donnant des exemples de goûter.
- Evaluations CP/CE1 : à la rentrée 2019, comme en 2018, tous les élèves de CP et de CE1 ont passé des évaluations nationales en français et en mathématiques. Objectif de ce évaluations permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences afin d'accompagner dès le début de l'année, les élèves qui présentent des fragilités. Le projet d'école peut aussi s'appuyer sur ces résultats.
Les résultats seront communiqués aux familles à la rentrée des vacances d'automne. Toutes les familles seront reçues par les enseignantes individuellement.
- Mme LENOIR évoque des soucis de gestion des élèves sur le temps du midi. En effet, il n'y a qu'une seule personne sur la cour pour surveiller les élèves dans la cour des « grands » le midi, est-ce suffisant ?
Revoir les sanctions possibles et notamment prévoir exclusion temporaire de la cantine si besoin ?

La séance est levée à 20h40

Mme LEVRARD
Secrétaire de Séance

Mme BRIAND
Directrice